



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2020-318

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

## Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-09-01-002 - Arrêté n° 2020-027 SDSDU modifiant l'arrêté n°2016-017 SDSDU du 19 Juillet 2016 modifié fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Hauts-de-France (12 pages)	Page 3
R32-2020-09-01-003 - Arrêté n° 2020-028 SDSDU modifiant l'arrêté n°2016-019 SDSDU du 6 septembre 2016 modifié fixant la composition nominative des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Hauts-de-France (22 pages)	Page 16
R32-2020-08-19-005 - Décision tarifaire modificative portant fixation du forfait soins pour 2020 de la Résidence LA MARLIERE à LOOS (2 pages)	Page 39
R32-2020-08-19-006 - Décision tarifaire modificative portant fixation du forfait soins pour 2020 du Logement Foyer LA VESPREE à LOOS (2 pages)	Page 42
R32-2020-08-19-007 - Décision tarifaire modificative portant fixation du forfait soins pour 2020 du Logement Foyer LES SAPINS BLEUS à PERENCHIES (2 pages)	Page 45
R32-2020-08-20-017 - Décision tarifaire modificative portant fixation du forfait soins pour 2020 du Service INTERM'AIDES à DUNKERQUE CEDEX 01 (2 pages)	Page 48
R32-2020-09-02-001 - Décision tarifaire portant modification de la dotation globale de financement pour l'année 2020 du CAMSP Compiègne (3 pages)	Page 51
R32-2020-08-31-002 - ESAT Bousbecque ARPIH 3108 décision modificative (4 pages)	Page 55
R32-2020-08-31-001 - ESAT de Tourcoing-Alter EOS-3108-décision (4 pages)	Page 60
R32-2020-08-28-002 - IEM La Marelle ANAJI-2808-DÉCISION MODIFICATIVE (4 pages)	Page 65
R32-2020-08-28-001 - SESSAD ROUBAIX La Marelle 2808 décision modificative (4 pages)	Page 70

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-09-01-002

Arrêté n° 2020-027 SDSDU modifiant l'arrêté n°2016-017  
SDSDU du 19 Juillet 2016 modifié fixant la composition  
nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de  
*Arrêté n° 2020-027 SDSDU modifiant l'arrêté n°2016-017 SDSDU du 19 Juillet 2016 modifié*  
*fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie*  
**l'Autonomie**  
**des Hauts-de-France**

**Arrêté n° 2020-027 SDSU modifiant l'arrêté n°2016-017 SDSU du 19 Juillet 2016 modifié fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Hauts-de-France**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1432-4 et D.1432-28 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. CHAMPION (Étienne) ;

Vu le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et notamment son article 14 ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie n° 2016-017 SDSU du 19 juillet 2016 fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Nord-Pas-de-Calais Picardie ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie n° 2016-018 SDSU du 19 août 2016 modifiant l'arrêté n°2016-017 SDSU du 19 juillet 2016 fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Nord-Pas-de-Calais Picardie ;

Vu les arrêtés de l'ARS Hauts-de-France n° 2016-020 SDSU, n° 2017-012 SDSU, n°2017-030 SDSU, n°2017-036 SDSU, n° 2018-001 SDSU, n° 2018-012 SDSU, n° 2018-016 SDSU, n° 2018-031, n° 2019-001, n° 2019-009, n° 2019-014 SDSU, n° 2019-024 SDSU, n° 2019-034, n° 2019-039, n° 2019-048, n° 2020-001, n° 2020-009, n° 2020-011 et n° 2020-013 respectivement des 30 décembre 2016, 3 mars 2017, 23 mai 2017, 23 août 2017, 12 janvier 2018, 16 mai 2018, 22 juin 2018, 13 novembre 2018, 24 janvier 2019, 8 février 2019, 12 mars 2019, 18 avril 2019, 6 juin 2019, 10 septembre 2019, 3 décembre 2019, 24 janvier 2020, 2 mars 2020, 14 mai 2020 et 23 juin 2020 modifiant l'arrêté n°2016-017 SDSU du 19 juillet 2016 fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 3 juillet 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France,

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article D.1432-28 susvisé et sur propositions des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévues aux articles D.1432-28 et D.1432-29 du code de la santé publique ;



## ARRETE

**Article 1** – L'article 1 de l'arrêté n°2016-017 du directeur général de l'ARS modifié susvisé est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021, conformément à l'article 14 du décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 :

- **au collège 1 : représentants des collectivités territoriales**

**c) au titre des représentants des groupements de communes**

Marie LEFEBVRE, Sylvie ROLAND, Paul VERON et Christine VANDESTEENE sont supprimés de la composition de cette instance.

- **au collège 3 : représentants des conseils territoriaux de santé**

Richard CZAJKOWSKI et Patricia JEANSON sont supprimés de la composition de cette instance.

**Article 2** – L'article 1 de l'arrêté n°2016-017 du directeur général de l'ARS modifié susvisé est rectifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021, conformément à l'article 14 du décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 :

Lire « Sébastien NGUGEN, Délégué Régional de l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI) Hauts-de-France » en lieu et place de « Sébastien NGUGEN, Directeur Régional de l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI) Hauts-de-France »

**Article 3** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4** – La directrice de la stratégie et des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Pour le directeur général et par délégation,  
La directrice de la stratégie et des territoires,



Laurence Cado



**CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE HAUTS DE FRANCE**  
**Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2020-027 du 01/09/2020**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

**Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales**

**a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France**

1	Monique RYO, Vice-Présidente à la santé	Christian VANNOBEL	<i>Siège vacant</i>
2	Brigitte MAUROY, Conseillère Régionale	Edith VARET	<i>Siège vacant</i>
3	Nadège BOURGHELLE KOS, Conseillère Régionale	Amel GACQUERRE	<i>Siège vacant</i>

**b) Au titre des présidents des conseils départementaux**

4	Nicolas FRICOTEAUX, Président du Conseil Départemental de l'Aisne	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
5	Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental du Nord, ou sa représentante, Mme Geneviève MANNARINO	Marie-Annick DEZITTER	Doriane BECUE
6	Nadège LEFEBVRE, Président du Conseil Départemental de l'Oise ou sa représentante, Anne FUMERY	Corry NEAU	LEVESQUE Sophie
7	Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ou sa représentante, Maryse CAUWET	Odette DURIEZ	Nicole GRUSON
8	Laurent SOMON, Président du Conseil Départemental de la Somme ou son représentant, M. Marc DEWAELE	Virginie CARON-DECROIX	Isabelle de WAZIERS

**c) Au titre des représentants des groupements de communes**

9	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
10	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
11	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	<i>Siège vacant</i>

**d) Au titre des représentants des communes**

12	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
13	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
14	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

**Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

**a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

15	Pierre-Marie LEBRUN - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Jean-Claude MARION - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Marie-Thérèse HESSCHENTIER – Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)
16	Didier VANQUELEF - UFC Que choisir Hauts-de-France	Jacques MOPIN - UFC Que Choisir Hauts-de-France	Dominique BEN - INDECOSA-CGT
17	Patricia DEDOURGE - URAF Hauts-de-France	Frédéric BORTOLI – UDAF de l'Aisne	Julien LEONARD - Conseil nationale des associations familiales laïques (CNAFAL)
18	Sylvette CHEVALIER - Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) des Hauts-de-France	Florence BOBILLIER - UNAPEI	Bernard-Marie DUPONT - Association d'entraide aux malades traumatisés crâniens (AEMTC)

19	Marie-Catherine MOTTE - Fédération française des diabétiques	Gérard DESSEAUX - Association France Rein Picardie	Delphine FOLLET, SED 1+
20	Marie-José MARTEAU, CLCV	Daniel HIBERTY - UDAF de l'Oise	Régine DECOTTE - Alliance Maladies Rares (AMR)
21	Olivier DAUPTAIN - Fédération française des associations et amicales de malades insuffisantes ou handicapés respiratoires (FFAAIR)	Michel LEROY, Famille de France Oise	Ingrid MARS - Association française contre les myopathies (AFM) Téléthon
22	Jean-Pierre BULTEZ - Les petits frères des pauvres	Véronique CLAVEY - Mouvement français pour le planning / Fédération régionale Nord Pas-de-Calais du planning familial	Bernard FIOLET - Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD)

**b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées**

23	Dominique SANCHEZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – Aid'Aisne	Yves BONNARD - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – CFE-CGC	Roland FONTAINE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Association AROPA
24	Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - FO	Michèle BEAREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - UIRS	Nicole SION - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - CFDT
25	Georges BOUCHART - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Arlette NARCISSE, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Marie-Blanche CAILLIEZ, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais
26	Jean-Marc PETIT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme – Union Nationale des Retraités et Pensionnés - CFTC	Eric VAN STEENKISTE-DELESPIERRE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme - Association des Aînés du Canton d'Acheux en Amiénois	Roger DEaubonne - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme - CFDT Retraités Somme

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

27	Christian HILAIRE - UDAPEI 59 - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - UDAPEI	Fernande FRANQUET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - APAJH	Bénédicte LECLERCQ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - APF France Handicap
28	Aurélien DELAHOUCHE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise - CFDT	Serge FERCOT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – ADEP Picardie	Marie-Pierre BERGERET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Oise Alzheimer
29	Jean-Marie PETIT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais - APF France Handicap	Joëlle DEQUIDT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Brigitte DORÉ - UDAPEI Nord-Pas-de-Calais - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais
30	Christine TREPTE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme - APF France Handicap	Bruno WOZNIAK - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – APF France Handicap	Gilles BLOCH - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme – Collectif pour une psychiatrie citoyenne

### Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

31	Pierre MICHELINO – CTS Oise	Chanez HERBANNE – CTS Oise	Bruno PIERRE – CTS Somme
32	Eric LAGARDERE – CTS Aisne	Dr Jean-Brice GAUTHIER – CTS Aisne	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
33	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	Dr René-Claude DACQUIGNY - CTS Pas-de-Calais	Dr Solange MOORE-WIPF – CTS Hainaut
34	Séverine LABOUE – CTS Métropole Flandres	Michèle HUVIG – CTS Métropole Flandres	<i>Siège vacant</i>

### Collège 4 : Partenaires sociaux

#### a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives

35	Hélène MIKA – CFTC	Jean-Jacques LELONG - CFTC	Jean-Pierre LECUYER - CFTC
36	Isabelle CARESMEL - CFE-CGC	Eric AIMÉ - CFE-CGC	Jeany POUILLAIN - CFE-CGC
37	Martine DUROT -CFDT	Christina BAILLY - CFDT	David DECOURTRAY -CFDT
38	Patrice RAMILLON - FO	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
39	Philippe CREPEL - CGT	Virginie DEVILLERS - CGT	Alain ARNEFAUX - CGT

#### b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

40	Philippe LEWANDOWSKI - MEDEF	Stéphan DE BUTLER D'ORMOND	<i>Siège vacant</i>
41	Didier SILVAIN – CPME	Roland THIES- CPME	Alain CAUCHOIS - CPME
42	Philippe LECLERCQ - U2P	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

#### c) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

43	Michel LETELLIER - UNAPL, CMA et CCI du Nord- Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	--	---------------------	---------------------

#### d) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

44	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------	---------------------

### Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

#### a) Au titre des représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

45	Laurence DERNONCOURT – Fédération des acteurs de la solidarité – Association EOLE	Bruno SANCHEZ - Fédération des acteurs de la solidarité - Association Accueil & Promotion	Samuel RUDEWICZ – Association Accueil Réinsertion Promotion Education (ARPE)
46	Jean-Luc DESMET - Croix rouge française - délégation régionale Hauts-de-France	Virginia BILLON - Croix rouge française - délégation régionale Hauts-de-France	<i>Siège vacant</i>

#### b) Au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail-maladies professionnelles mentionnée à l'article R. 221-9 du code de la sécurité sociale, un représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

47	Jérôme LEFEBVRE - CARSAT HDF (Président du CA)	Christophe MADIKA (DG) – CARSAT HDF	Alain TREUTENAERE (VP) - CARSAT HDF
----	---	--	--

#### c) Au titre du représentant des caisses d'allocations familiales

48	Patrick BAILLEAU, CAF du Nord	Nadine GORET, CAF du Pas- de-Calais	Patricia FOURNIER, CAF du Nord
----	-------------------------------	--	-----------------------------------

**d) Au titre du représentant de la mutualité française**

49	Alain TISON	François STASINSKI	Philippe WATTIER
----	-------------	--------------------	------------------

**e) Au titre du représentant, au niveau régional, des régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie**

50	Dr Claude GADY-CHERRIER – DCGDR	Jean-Luc BOCQUET – Délégué DCGDR	Catherine MANIETTE – Responsable cellule DCGDR
----	---------------------------------	-------------------------------------	--

**Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé****a) Au titre des représentants des services de santé scolaire et universitaire**

51	Brigitte WEENS - Médecin conseillère technique - Rectorat (Académie de Lille)	Muriel DEHAY - Infirmière conseillère technique - Rectorat (Académie de Lille)	<i>Siège vacant</i>
52	Catherine ROUSSEAU - Infirmière conseillère technique - Rectorat (Académie d'Amiens)	Annick CARON - Médecin conseillère technique - DSDEN du Pas-de-Calais	Delphine BELLYNCK - Infirmière conseillère technique - DSDEN du Pas- de-Calais

**b) Au titre des représentants des services de santé au travail**

53	Jean-François LESCART - Président AST 59-62 (Arras)	Alain CUISSE - Directeur général AST 59-62 (Arras)	Louis-Marie HARDY - Directeur général PSTMN Lille
54	Daniel GARREAU – Président du CEDEST – Président de Présanse HDF	Jean-Marie CUMINAL - Président ASMIS Somme	Francine LEMONNIER - Directrice ASMIS Amiens

**c) Au titre des représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile**

55	Patricia DELORME - Directrice à la Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse - Conseil départemental du nord (Lille)	Laurence LECOMTE - conseillère technique chargée de la stratégie santé à la Direction Générale Adjointe en charge de la Solidarité - Conseil départemental du nord (Lille)	Anne DEVREESE – Directrice générale adjointe déléguée à l'Enfance Famille Jeunesse - Conseil départemental du nord (Lille)
56	Véronique LEROY - Directrice adjointe PMI à la Direction Enfance, famille, jeunesse - Conseil départemental du nord (Lille)	<i>Siège vacant</i>	Dr Catherine DEMONDION, Responsable du service Prévention et Protection Infantile à la Direction Adjointe PMI - Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse - Conseil départemental du nord (Lille)

**d) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le médico-social ou la cohésion sociale**

57	Valérie COMBLEZ - Fédération des centres sociaux Aisne Somme	Mireille CHARONNAT – Fédération des acteurs de la solidarité	Jean-Pierre TRIBOULET, Ligue contre le cancer, Comité du Nord
58	Marie VILLEZ - Union régionale des Hauts-de- France de la Fédération addiction	Ludovic WAUGRAND - Institut médico-éducatif Louis FLAHAUT- Association La vie active	<i>Siège vacant</i>

**e) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche**

59	<i>Siège vacant</i>	Jean-Daniel LALAU - Professeur de nutrition	Mickaël NAASSILA - Professeur de Physiologie
----	---------------------	--	---

**f) Au titre du représentant des associations de protection de l'environnement agréées (article L. 141-1 du code de l'environnement)**

60	Corinne SCHADKOWSKI - APPA	Karine TOP - Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement des Hauts-de- France Nord-Pas-de-Calais Picardie	Denis BOLLENGIER - Campagnes Vivantes
----	----------------------------	--	--

**Collège 7 : Offreurs des services de santé**

**a) Au titre des représentants des établissements publics de santé, cinq représentants dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie**

61	Pr. François-René PRUVOT - président de CME - CHRU Lille - FHF	Dr. Patrick BERQUIN Président de CME – CHU Amiens-Picardie - FHF	Dr. Magloire GNANSOUNOU - président de CME - CH Sambre-Avesnois - FHF
62	Dr. Thierry RAMAHERISON - président de CME - CH de Beauvais – FHF	Dr. Alexandre BERTELOOT – président de CME (CH de Douai) – FHF	Dr. Isabelle VERIN – présidente de CME (CH de Tourcoing) – FHF
63	Dr. Valérie YON - présidente de CME (CH Pinel – Amiens) - FHF	Dr. Christian MULLER, Vice-président FHF HDF, président de CME (EPSM de l'Agglomération lilloise) - FHF	Dr. Edvick ELIA, présidente de CME (EPSM Lille Métropole - Armentières) - FHF
64	Dr. Ziad KHODR - Vice-président FHF Hauts-de- France - CH de Saint-Omer – FHF	Pierre BERTRAND - CH Arras- FHF	Hélène VAAST, CHRU Lille – FHF
65	Eric GUYADER - Vice-président FHF HDF, Directeur CH de Beauvais – FHF	Danielle PORTAL - Directrice générale CHU Amiens - FHF	Etienne DUVAL - Directeur du Centre Hospitalier de Laon - FHF

**b) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but lucratif, deux représentants, dont au moins un président de commission médicale d'établissement**

66	Vincent VESSELLE - Directeur Polyclinique Saint Côme, Oise - FHP	Laurent DELEMER, Directeur Polyclinique du Bois - FHP	Olivier VERRIEZ, Président Directeur général du Groupe HPL – Hôpitaux Privés du Littoral - FHP
67	Jean-Marc CATESSON - président de CME Clinique du Pont Saint-Vaast – FHP	Frédéric LEFEBVRE - Président de CME Clinique du Campus 80 - FHP	Arnaud AULIARD, Président CME Centre de cancérologie Les Dentellières, 59 - FHP

**c) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, deux représentants dont au moins un président de commission médicale d'établissement**

68	Corinne DARRÉ, Directrice Centre l'Espoir - FEHAP	Laurent DELABY, Directeur Général GHICL - FEHAP	Liz Alejandra MAROTE, Directrice CPRCV Léopold BELLAN OLLENCOURT - FEHAP
69	Patrice SCHUMACKER, Président CME Centre l'Espoir – FEHAP	Stanislas VELLIET, Président CME - FEHAP	Eric PETIT - Hôpital Villiers Saint Denis - FEHAP

**d) Au titre du représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile**

70	Aymeric BOURBION - FNEHAD	Pierre HAGNERE - FNEHAD	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------------	-------------------------	---------------------

**e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

71	Guillaume ALEXANDRE - NEXEM	Brigitte BECQ - APF France handicap	Christian BRELINSKI - FISAF
72	Sébastien NGUGEN – UNAPEI Hauts-de France	Marianne PLADYS - Autismes Ressources Hauts-de-France	Sandrine LANCO DOSEN - ANECAMSP
73	Séverine DUPONT-DARRAS – URIOPSS HDF	Damien CONTESSE – Fondation Savart	Mélanie MALVOISIN - FEHAP
74	Jérôme PASSICOUSSET - GEPSO	Paul FLAD - FHF	François-Xavier DEBRABANT - FHF

**f) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées**

75	Didier CYMERMAN - SYNERPA	Olivier BOULANT	Florence KOVAC
76	Bruno DELAVAL – URIOPSS HDF	Jérôme COUSTENOBLE – FEHAP	Dominique VILLA - UNA Picardie
77	Michel THUMERELLE - FHF	Serge GUNST - FHF	Christophe VANBESIEN - FHF
78	Fabienne HEULIN-ROBERT - FHF	Régine DELPLANQUE - FHF	Pascale BOULOGNE- FHF

**g) Au titre du représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales**

79	Didier SYBILLIN – URIOPSS	Éric BERNARD - l'Union régionale des centres sociaux du Nord-Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------------	--	---------------------

**h) Au titre du représentant des responsables des centres de santé et des maisons de santé**

80	Philippe TRÉHOU, MSP de Guise 02	Laurent VERNIEST, FEMASNORD	Didier DELETTE, MSP FRUGES 62
----	----------------------------------	-----------------------------	-------------------------------

**i) Au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région**

81	Julie MOITIER, PALPI 80, G2RS	Patrick FOURNIER, G2RS	Joël MERCIER, Réseau CECILIA
----	-------------------------------	------------------------	------------------------------

**j) Au titre du représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins**

82	Charles CHARANI	Xavier LAMBERTYN	Véronique DELAPLACE
----	-----------------	------------------	---------------------

**k) Au titre du médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation**

83	Patrick GOLDSTEIN	<i>Siège vacant</i>	Pierre VALETTE
----	-------------------	---------------------	----------------

**l) Au titre du représentant des transporteurs sanitaires**

84	Laurence GUYONVARCH	Christophe HANNEDOUCHE	Ludovic BAUDOUX
----	---------------------	------------------------	-----------------

**m) Au titre du représentant de services départementaux d'incendie et de secours**

85	<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>
----	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

**n) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé**

86	Marc BÉTREMIEUX - CPH	Pascale AVOT - INPH	Anne GRUSON - CPH
----	-----------------------	---------------------	-------------------

**o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé**

87	Grégory TEMPREMANT - URPS Pharmaciens	<i>Siège vacant</i>	Alexis MAES - URPS pharmaciens
88	Thomas BALBI - URPS Chirurgiens-dentistes	Nathalie COLARD - URPS biologistes	Marie BISERTE - URPS Chirurgiens-dentistes
89	Régis DUCATEZ - URPS infirmiers	Emeline LESECQ-LAMBRE - URPS orthophonistes	Marie-Odile GUILLON - URPS infirmiers
90	Jean-Marc LASCAR - URPS masseurs-kinésithérapeutes	Anne-Christine DUPONT - URPS orthophonistes	Jean-Jacques MAGNIES - URPS masseurs-kinésithérapeutes
91	Bénédicte VERMOOTE - URPS médecins libéraux	Grégoire VERHAEGEN - URPS orthoptistes	Bertrand DEMORY - URPS médecins libéraux
92	Philippe CHAZELLE - URPS médecins libéraux	Gérard PEYRAC, URPS pédicures-podologues	Jean-Charles GUILBEAU, URPS médecins libéraux

**p) Au titre du représentant de l'ordre des médecins**

93	Dr Isabelle LAMBERT - Présidente du CROM Hauts-de-France	Dr Dominique RINGARD, CROM Hauts-de-France	Dr Nu-Huyen-Tran TRINH - CROM Hauts-de-France
----	--	--	---

**q) Au titre du représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région**

94	Alexis HEBERT - SAPIR IMG	Teddy RICHEBE - AIMGL	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------------	-----------------------	---------------------

**r) Au titre du représentant du ministère de la défense**

95	François CHARROT	Cécile MUSSOT	Abdel BAÏBA
----	------------------	---------------	-------------

**Collège 8 : Personnalités qualifiées**

96	Jean-Pierre CANARELLI
97	Thérèse LEBRUN

### Voix consultatives

1	Le préfet de région Hauts de France ou son représentant
2	Le président du Conseil économique social et environnemental régional (CESER), ou ses représentants
3	Les chefs de service de l'Etat en Région ou leurs représentants
4	Le directeur régional des Affaires culturelles
4	Le directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt
5	Le directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
6	Le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
7	Le directeur régional des Finances Publiques
8	Le directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale
9	Le Recteur de la région académique Hauts de France
10	Le directeur régional de l'Agence Régionale de Santé
11	Les conseils des organismes locaux d'Assurance Maladie relevant du régime général
12	La Mutualité sociale agricole (MSA) représentée par un administrateur

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-09-01-003

Arrêté n° 2020-028 SDSDU modifiant l'arrêté n°2016-019  
SDSDU du 6 septembre 2016 modifié fixant la  
composition nominative des commissions spécialisées

*Arrêté n° 2020-028 SDSDU modifiant l'arrêté n°2016-019 SDSDU du 6 septembre 2016 modifié  
fixant la composition nominative des commissions spécialisées  
de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie  
des Hauts-de-France*

**Arrêté n° 2020-028 SDSU modifiant l'arrêté n°2016-019 SDSU du 6 septembre 2016 modifié fixant  
la composition nominative des commissions spécialisées  
de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Hauts-de-France**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1432-4 et D.1432-28 à D.1432-53 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. CHAMPION (Étienne) ;

Vu le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et notamment son article 14 ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie n°2016-017 SDSU du 19 juillet 2016 modifié fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie n° 2016-019 SDSU du 6 septembre 2016 fixant la composition nominative des commissions spécialisées de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie du Nord-Pas-de-Calais - Picardie ;

Vu les arrêtés n° 2016-021 SDSU du 30 décembre 2016, n° 2017-013 SDSU du 13 mars 2017, n° 2017-031 SDSU du 6 juin 2017, n° 2017-037 SDSU du 23 août 2017, n° 2018-004 du 19 février 2018, n° 2018-017 du 22 juin 2018, n° 2018-031 bis du 3 décembre 2018, n° 2019-002 du 24 janvier 2019, n°2019-010 du 8 février 2019, n° 2019-014 du 12 mars 2019, n° 2019-024 du 18 avril 2019, n° 2019-034 du 6 juin 2019, n° 2019-035 du 6 juin 2019, n° 2019-040 du 10 septembre 2019, n° 2019-049 du 3 décembre 2019, n° 2020-002 du 24 janvier 2020, n° 2020-010 du 2 mars 2020, n° 2020-012 du 14 mai 2020, n° 2020-014 du 23 juin 2020 et n° 2020-027 du 1<sup>er</sup> septembre 2020 modifiant l'arrêté n°2016-019 SDSU du 6 septembre 2016 fixant la composition nominative des commissions spécialisées de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 3 juillet 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France,

Conformément aux votes et désignations des membres délibérants de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Hauts-de-France ;

## ARRETE

**Article 1** – l'article 1 de l'arrêté n° 2016-019 SDSDU modifié susvisé fixant la composition nominative de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021 :

- **au collège 7 : offreurs des services de santé**

i) **au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région**

Julie MOITIER, membre titulaire,  
Patrick FOURNIER et Joël MERCIER, membres suppléants de Julie MOITIER

**Article 2** – l'article 2 de l'arrêté n° 2016-019 SDSDU modifié susvisé fixant la composition nominative de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021 :

- **au collège 1 : représentants des collectivités territoriales**

c) **au titre des représentants des groupements de communes**

3°)

Marie LEFEBVRE et Sylvie ROLAND sont supprimées de la composition de cette instance.

- **au collège 3 : représentants des conseils territoriaux de santé**

8°)

Richard CZAJKOWSKI est supprimé de la composition de cette instance

**Article 3** – l'article 3 de l'arrêté n° 2016-019 SDSDU modifié susvisé fixant la composition nominative de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021 :

- **au collège 1 : représentants des collectivités territoriales**

c) **au titre des représentants des groupements de communes**

3°)

Marie LEFEBVRE et Sylvie ROLAND sont supprimées de la composition de cette instance.

- **au collège 3 : représentants des conseils territoriaux de santé**

8°)

Patricia JEANSON est supprimée de la composition de cette instance.

**Article 4** – l'article 4 de l'arrêté n° 2016-019 SDSDU modifié susvisé fixant la composition nominative de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021 :

- **au collège 1 : représentants des collectivités territoriales**

c) **au titre des représentants des groupements de communes**

3°)

Marie LEFEBVRE et Sylvie ROLAND sont supprimées de la composition de cette instance.

- **au collège 3 : représentants des conseils territoriaux de santé**

8°)

Richard CZAJKOWSKI est supprimé de la composition de cette instance

**Article 5** – l'article 5 de l'arrêté n° 2016-019 SDSDU modifié susvisé fixant la composition nominative de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021 :

- **au collège 1 : représentants des collectivités territoriales**

**c) au titre des représentants des groupements de communes**

Marie LEFEBVRE et Sylvie ROLAND sont supprimées de la composition de cette instance.

- **au collège 7 : offreurs des services de santé**

**e) au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

Sébastien NGUGEN, membre titulaire

Marianne PLADYS et Sandrine LANCO-DOSEN, suppléantes de Sébastien NGUGEN

**Article 6** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 7** – La directrice de la stratégie et des territoires de l'ARS Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Pour le directeur général et par délégation,  
La directrice de la stratégie et des territoires,



**Laurence Cado**



## CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France

## Commission permanente

Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2020-028 du 01/09/2020

## Membres de droit :

5 membres

1	<b>Président</b>	Jean-Pierre CANARELLI
2	<b>VP - Président CSOS</b>	Dr Ziad KHODR
3	<b>VP - Président CSP</b>	Alain TISON
4	<b>VP - Présidente CSDU</b>	Christine TREPTE
5	<b>VP - Président CSMS</b>	Bruno DELAVAL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

## Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

2 membres

**a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France**

6	Monique RYO, Vice-Présidente à la santé	Christian VANNOBEL	<i>Siège vacant</i>
---	---	--------------------	---------------------

**b) Au titre des présidents des conseils départementaux**

7	Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ou sa représentante, Maryse CAUWET	Odette DURIEZ	Nicole GRUSON
---	---	---------------	---------------

## Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

3 membres

**a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

8	Pierre-Marie LEBRUN - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Jean-Claude MARION - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Marie-Thérèse HESSCHENTIER – Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)
9	Patricia DEDOURGE - URAF Hauts-de-France (URAF)	Frédéric BORTOLI – UDAF de l'Aisne	Julien LEONARD - Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL)

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

10	Jean-Marie PETIT - APF - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Joëlle DEQUIDT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Brigitte DORÉ - UDAPEI Nord-Pas-de-Calais - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais
----	--	--	---

## Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

1 membre (à modifier chaque année)

11	Séverine LABOUE - CTS Métropole Flandres	Michèle HUVIG - CTS Métropole Flandres	<i>Siège vacant</i>
----	--	--	---------------------

## Collège 4 : Partenaires sociaux

1 membre

**b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives**

12	Philippe LEWANDOWSKI - MEDEF	Stéphan DE BUTLER D'ORMOND	<i>Siège vacant</i>
----	------------------------------	----------------------------	---------------------

## Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

1 membre

**a) Au titre des représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité**

13	Jean-Luc DESMET - Croix rouge française délégation régionale Hauts-de-France	Virginia BILLON - Croix rouge française - délégation régionale Hauts-de-France	<i>Siège vacant</i>
----	--	--	---------------------

**Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

2 membres

**a) Au titre des représentants des services de santé scolaire et universitaire**

14	Brigitte WEENS	Muriel DEHAY	<i>Siège vacant</i>
----	----------------	--------------	---------------------

**f) Au titre du représentant des associations de protection de l'environnement agréées (article L. 141-1 du code de l'environnement)**

15	Corinne SCHADKOWSKI - APPA	Karine TOP - Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement des Hauts-de-France Nord-Pas-de-Calais Picardie	Denis BOLLENGIER - Campagnes Vivantes
----	----------------------------	--	---------------------------------------

**Collège 7 : Offreurs des services de santé**

4 membres

**c) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, deux représentants dont au moins un président de commission médicale d'établissement**

16	Corinne DARRÉ, Directrice Centre l'Espoir - FEHAP	Laurent DELABY, Directeur Général GHICL - FEHAP	Liz Alejandra MAROTE, Directrice CPRCV Léopold BELLAN OLLENCOURT - FEHAP
----	---	---	--

**e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

17	Séverine DUPONT-DARRAS – URIOPSS HDF	Damien CONTESSE – Fondation Savart	Mélanie MALVOISIN - FEHAP
----	--------------------------------------	------------------------------------	---------------------------

**i) Au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région**

18	Julie MOITIER, PALPI 80, G2RS (nouveau)	Patrick FOURNIER, G2RS (nouveau)	Joël MERCIER, Réseau CECILIA (nouveau)
----	---	----------------------------------	--

**o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé**

19	Bénédicte VERMOOTE - URPS médecins libéraux	Grégoire VERHAEGEN - URPS orthoptistes	Bertrand DEMORY - URPS médecins libéraux
----	---	--	--

**Collège 8 : Personnalités qualifiées**

1 membre

20 *Siège vacant***Invités permanents (cf. PV d'AP d'installation)**

13 membres

Les six présidents des Conseils territoriaux de santé, ou à titre de suppléants leurs vice-présidents

	TITULAIRES : Président CTS	SUPPLEANTS : VP CTS	
1	Marc LONNOY	Patrick LESOUDARD	02
2	<i>Siège vacant</i>	Sébastien CAPDEVILLE	59 Hainaut
3	Martine LEFEBVRE	<i>Siège vacant</i>	59 Métropole-Flandres
4	<i>Siège vacant</i>	Fabien DEWAELE	60
5	Brigitte DORE	<i>Siège vacant</i>	62
6	Jean-Pierre CANARELLI	Eric JULLIAN	80

Les quatre vice-présidents des commissions spécialisées :

7	<i>Siège vacant</i>	VP CSDU
8	Jérôme PASSICOUSSET - GEPSO	VP CSP
9	Fabienne HEULIN-ROBERT - FHF	VP CSMS
10	Isabelle LAMBERT - CROM Hauts-de-France	VP CSOS

5

Un représentant des partenaires sociaux représentant des organisations syndicales de salariés représentatives :

11	Martine DUROT - CFDT	Christina BAILLY - CFDT	David DECOURTRAY - CFDT
----	----------------------	-------------------------	-------------------------

Un représentant des établissements privés de santé à but lucratif :

12	Jean-Marc CATESSON - président de CME Clinique du Pont Saint-Vaast	Frédéric LEFEBVRE - Président de CME Clinique du Campus 80	Arnaud AULIARD - Président CME Centre de cancérologie Les Dentellières, 59
----	--	--	--

Un représentant des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail

13	Jérôme LEFEBVRE - CARSAT HDF (Président du CA)	Christophe MADIKA (DG) – CARSAT HDF	Alain TREUTENAERE (VP) - CARSAT HDF
----	--	-------------------------------------	-------------------------------------

**CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France**  
**Commission Spécialisée de Prévention**  
**Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2020-028 du 01/09/2020**

**Président** Alain TISON  
**VP CSP** Jérôme PASSICOUSSET

TITULAIRES	SUPPLEANTS	
------------	------------	--

**Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales** 5 membres

5 membres

**a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France :**

1 membre

1	Nadège BOURGHELLE KOS, Conseillère Régionale	Amel GACQUERRE	Siège vacant
---	--	----------------	--------------

**b) Au titre des présidents des conseils départementaux :**

2	Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental du Nord, ou sa représentante, Mme Geneviève MANNARINO	Marie-Annick DEZITTER	Doriane BECUE
3	Nadège LEFEBVRE, Président du Conseil Départemental de l'Oise ou sa représentante, FUMERY Anne	NEAU Corry	LEVESQUE Sophie

**c) Au titre des représentants des groupements de communes :**

1 membre

4	Siège vacant (nouveau)	Siège vacant	Siège vacant (nouveau)
---	------------------------	--------------	------------------------

**d) Au titre des représentants des communes :**

1 membre

5	Siège vacant	Siège vacant	Siège vacant
---	--------------	--------------	--------------

**Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

6 membres

**a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1) :**

4 membres

6	Patricia DEDOURGE - URAF Nord-Pas-De-Calais (URAF)	Frédéric BORTOLI – UDAF de l'Aisne	Julien LEONARD - Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL)
7	Marie-Catherine MOTTE - Fédération française des diabétiques	Gérard DESSEAUX - Association des Insuffisants Rénaux (AIR) Picardie	Delphine FOLLET, SED 1+
8	Olivier DAUPTAIN - Fédération française des associations et amicales de malades insuffisantes ou handicapés respiratoires FFAAIR	Michel LEROY, Famille de France Oise	Ingrid MARS - Association française contre les myopathies (AFM) Téléthon
9	Jean-Pierre BULTEZ - Les petits frères des pauvres	Véronique CLAVEY - Mouvement français pour le planning / Fédération régionale Nord Pas-de-Calais du planning familial	Bernard FIOLET - Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD)

**b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées :**

1 membre

10	Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – FO	Michèle BEAREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – UIRS	Nicole SION - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – CFDT
----	--	--	---

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées :**

1 membre

11	Aurélien DELAHOUCHE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – CFDT	Serge FERCOT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – ADEP Picardie	Marie-Pierre BERGERET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Oise Alzheimer
----	---	--	---

**Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé**

1 membre (à modifier chaque année)

12	Siège vacant (nouveau)	Dr René-Claude DACQUIGNY – CTS Pas-de-Calais	Dr Solange MOORE – CTS Hainaut
----	------------------------	--	--------------------------------

**Collège 4 : Partenaires sociaux**

4 membres

**a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives :**

13	Isabelle CARESMEL - CFE-CGC	Eric AIMÉ - CFE-CGC	Jeany POUILLAIN - CFE-CGC
----	-----------------------------	---------------------	---------------------------

**b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives :**

14	Didier SILVAIN – CPME	Roland THIES – CPME	Alain CAUCHOIS – CPME
----	-----------------------	---------------------	-----------------------

**c) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :**

15	Michel LETELLIER - UNAPL, CMA et CCI du Nord-Pas-de-Calais	Siège vacant	Siège vacant
----	--	--------------	--------------

**d) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :**

16	Siège vacant	Siège vacant	Siège vacant
----	--------------	--------------	--------------

**Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

4 membres

**a) Au titre des représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité : 1**

17	Laurence DERNONCOURT - Fédération des acteurs de la solidarité	Bruno SANCHEZ - Association Accueil & Promotion	Samuel RUDEWICZ – Association Accueil Réinsertion Promotion Education (ARPE)
----	--	---	--

**b) Au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail-maladies professionnelles mentionnée à l'article R. 221-9 du code de la sécurité sociale : 1**

18	Jérôme LEFEBVRE - CARSAT HDF (Président du CA)	Christophe MADIKA (DG) – CARSAT HDF	Alain TREUTENAERE (VP) - CARSAT HDF
----	--	-------------------------------------	-------------------------------------

**c) Au titre du représentant des caisses d'allocations familiales : 1**

19	Patrick BAILLEAU, CAF du Nord	Nadine GORET, CAF du Pas-de-Calais	Patricia FOURNIER, CAF du Nord
----	-------------------------------	------------------------------------	--------------------------------

**d) Au titre du représentant de la mutualité française : 1**

20	Alain TISON, Mutualité française Hauts-de-France, Président d'APREVA	François STASINSKI	Philippe WATTIER
----	--	--------------------	------------------

**Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

6 membres

**a) Au titre des représentants des services de santé scolaire et universitaire : 1**

21	Brigitte WEENS	Muriel DEHAY	Siège vacant
----	----------------	--------------	--------------

**b) Au titre des représentants des services de santé au travail : 1**

22	Jean-François LESCART	Alain CUISSE	Louis-Marie HARDY
----	-----------------------	--------------	-------------------

**c) Au titre des représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile : 1**

23	Véronique LEROY	Siège vacant	Catherine DEMONDION
----	-----------------	--------------	---------------------

**d) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé : 1**

24	Marie VILLEZ - Union régionale des Hauts-de-France de la Fédération addiction	Ludovic WAUGRAND - Institut médico-éducatif Louis FLAHAUT- Association La vie active	Siège vacant
----	---	--	--------------

**e) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé : 1**

25	Siège vacant	Jean-Daniel LALAU - Professeur de nutrition	Mickaël NAASSILA - Professeur de Physiologie
----	--------------	---	--

**f) Au titre du représentant des associations de protection de l'environnement agréées : 1**

26	Corinne SCHADKOWSKI - APPA	Karine TOP - Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement des Hauts-de-France Nord-Pas-de-Calais Picardie	Denis BOLLENGIER - Campagnes Vivantes
----	----------------------------	--	---------------------------------------

**Collège 7 : Offreurs des services de santé**

4 membres

**c) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, deux représentants dont au moins un président de commission médicale d'établissement**

27	Corinne DARRÉ, Directrice Centre l'Espoir - FEHAP	Laurent DELABY, Directeur Général GHICL - FEHAP	Liz Alejandra MAROTE, Directrice CPRCV Léopold BELLAN OLLENCOURT - FEHAP
----	---	---	--

**e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

28	Jérôme PASSICOUSSET - GEP SO	Paul FLAD - FHF	François-Xavier DEBRABANT - FHF
----	------------------------------	-----------------	---------------------------------

**o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé**

29	Grégory TEMPREMANT - URPS Pharmaciens	<i>Siège vacant</i>	Alexis MAES - URPS pharmaciens
30	Régis DUCATEZ - URPS infirmiers	Emeline LESECQ-LAMBRE - URPS orthophonistes	Marie-Odile GUILLON - URPS infirmiers

**Invité permanent :** Pr. Jean-Pierre CANARELLI, Président de la CRSA

**CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France**  
**Commission Spécialisée de l'organisation des soins**  
**Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2020-028 du 01/09/2020**

**Président** Dr Ziad KHODR  
**VP CSOS** Isabelle LAMBERT

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

**Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales**

4 membres

**a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France**

1 Monique RYO, Vice-Présidente à la santé	Christian VANNOBEL	<i>Siège vacant</i>
---	--------------------	---------------------

**b) Au titre des présidents des conseils départementaux**

2 Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ou sa représentante, Maryse CAUWET	Odette DURIEZ	Nicole GRUSON
---	---------------	---------------

**c) Au titre des représentants des groupements de communes**

3 <i>Siège vacant (nouveau)</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
---------------------------------	---------------------	-------------------------------

**d) Au titre des représentants des communes**

4 <i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
-----------------------	---------------------	---------------------

**Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

4 membres

**a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

5 Pierre-Marie LEBRUN - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Jean-Claude MARION - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Marie-Thérèse HESSCHENTIER – Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)
6 Marie-Catherine MOTTE - Fédération française des diabétiques	Gérard DESSEAUX - Association des Insuffisants Rénaux (AIR) Picardie	Delphine FOLLET, SED 1+

**b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées**

7 Georges BOUCHART - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Arlette NARCISSE, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Marie-Blanche CAILLIEZ, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais
--	---	---

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

8 Aurélien DELAHOUCHE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – CFDT	Serge FERCOT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – ADEP Picardie	Marie-Pierre BERGERET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Oise Alzheimer
---	--	---

**Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé**

1 membre

9 M. Eric LAGARDERE – CTS de l'Aisne	Dr Jean-Brice GAUTHIER - CTS Aisne	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
--------------------------------------	------------------------------------	-------------------------------

6 membres

**Collège 4 : Partenaires sociaux****a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives**

10	Philippe CREPEL – CGT	Virginie DEVILLERS – CGT	Alain ARNEFAUX – CGT
11	Martine DUROT - CFDT	Christina BAILLY -CFDT	David DECOURTRAY -CFDT
12	Patrice RAMILLON - FO	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

**b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives**

13	Philippe LEWANDOWSKI - MEDEF	Stéphan DE BUTLER D'ORMOND	<i>Siège vacant</i>
----	------------------------------	-------------------------------	---------------------

**c) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales**

14	Michel LETELLIER - UNAPL, CMA et CCI du Nord-Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	--	---------------------	---------------------

**d) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles**

15	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------	---------------------

**Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

2 membres

**d) Au titre du représentant de la mutualité française**

16	Alain TISON, Mutualité française Hauts-de-France, Président d'APREVA	François STASINSKI	Philippe WATTIER
----	--	--------------------	------------------

**e) Au titre du représentant, au niveau régional, des régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie**

17	Dr Claude GADY-CHERRIER – DCGDR	Jean-Luc BOCQUET – Délégué DCGDR	Catherine MANIETTE – Responsable cellule DCGDR
----	---------------------------------	----------------------------------	--

**Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

2 membres

**d) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le médico-social ou la cohésion sociale**

18	Marie VILLEZ - Union régionale des Hauts-de-France de la Fédération addiction	Ludovic WAUGRAND - Institut médico-éducatif Louis FLAHAUT- Association La vie active	<i>Siège vacant</i>
----	---	--	---------------------

**e) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche**

19	<i>Siège vacant</i>	Jean-Daniel LALAU - Professeur de nutrition	Mickaël NAASSILA - Professeur de Physiologie
----	---------------------	---	--

**Collège 7 : Offreurs des services de santé**

23 membres

**a) Au titre des représentants des établissements publics de santé, cinq représentants dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie**

20	Pr. François-René PRUVOT - président de CME (CHRU Lille) - FHF	Dr. Patrick BERQUIN Président de CME – CHU Amiens-Picardie - FHF	Dr. Magloire GNANSOUNOU - président de CME (CH Sambre-Avesnois) - FHF
21	Dr. Thierry RAMAHERISON - président de CME - CH de Beauvais – FHF	Dr. Alexandre BERTELOOT – président de CME (CH de Douai) – FHF	Dr. Isabelle VERIN – présidente de CME (CH de Tourcoing) – FHF
22	Dr. Valérie YON - présidente de CME (CH Pinel – Amiens) - FHF	Dr. Christian MULLER, président de CME (EPSM de l'Agglomération lilloise) - FHF	Dr. Edvick ELIA, présidente de CME (EPSM Lille Métropole - Armentières) - FHF
23	Dr. Ziad KHODR - Vice-président FHF Hauts-de-France - CH de Saint-Omer – FHF - FHF	Pierre BERTRAND - CH Arras-FHF	Hélène VAAST, CHRU Lille – FHF
24	Eric GUYADER - Vice-président FHF HDF, Directeur CH de Beauvais – FHF	Danielle PORTAL - Directrice générale CH Amiens- FHF	Étienne DUVAL - Directeur du Centre Hospitalier de Laon-FHF

11

**b) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins un président de commission médicale d'établissement**

25	Vincent VESSELLE - Directeur Polyclinique Saint Côme, Oise - FHP	Laurent DELEMER, Directeur Polyclinique du Bois - FHP	Olivier VERRIEZ, Président Directeur général du Groupe HPL – Hôpitaux Privés du Littoral - FHP
26	Jean-Marc CATESSON - président de CME Clinique du Pont Saint-Vaast - FHP	Frédéric LEFEBVRE - Président de CME Clinique du Campus 80 - FHP	Arnaud AULIARD, Président CME Centre de cancérologie Les Dentellières, 59 - FHP

**c) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins un président de commission médicale d'établissement**

27	Corinne DARRÉ, Directrice Centre l'Espoir FEHAP	Laurent DELABY, Directeur Général GHICL FEHAP	Liz Alejandra MAROTE, Directrice CPRCV Léopold BELLAN OLLENCOURT FEHAP
28	Patrice SCHUMACKER, Président CME Centre l'Espoir FEHAP	Stanislas VELLIET, Président CME - FEHAP	Eric PETIT, - Hôpital Villiers Saint Denis - FEHAP

**d) Au titre du représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile**

29	Aymeric BOURBION - FNEHAD	Pierre HAGNERE - FNEHAD	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------------	-------------------------	---------------------

**h) Au titre du représentant des responsables des centres de santé et des maisons de santé**

30	Philippe TRÉHOU, MSP de Guise 02	Laurent VERNIEST, FEMASNORD	Didier DELETTE, MSP FRUGES 62
----	----------------------------------	-----------------------------	-------------------------------

**i) Au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région**

31	Julie MOITIER, PALPI 80, G2RS	Patrick FOURNIER, G2RS	Joël MERCIER, Réseau CECILIA
----	-------------------------------	------------------------	------------------------------

**j) Au titre du représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins**

32	Charles CHARANI	Xavier LAMBERTYN	Véronique DELAPLACE
----	-----------------	------------------	---------------------

**k) Au titre du médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation**

33	Patrick GOLDSTEIN	<i>Siège vacant</i>	Pierre VALETTE
----	-------------------	---------------------	----------------

**l) Au titre du représentant des transporteurs sanitaires**

34	Laurence GUYONVARCH	Christophe HANNEDOUCHE	Ludovic BAUDOUX
----	---------------------	------------------------	-----------------

**m) Au titre du représentant de services départementaux d'incendie et de secours**

35	<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>
----	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

**n) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé**

36	Marc BÉTREMIEUX - CPH	Pascale AVOT - INPH	Anne GRUSON - CPH
----	-----------------------	---------------------	-------------------

**o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé**

37	Grégory TEMPREMANT - URPS Pharmaciens	<i>Siège vacant</i>	Alexis MAES - URPS pharmaciens
38	Régis DUCATEZ - URPS infirmiers	Emeline LESECQ-LAMBRE - URPS orthophonistes	Marie-Odile GUILLON - URPS infirmiers
39	Bénédicte VERMOOTE - URPS médecins libéraux	Grégoire VERHAEGEN - URPS orthoptistes	Bertrand DEMORY - URPS médecins libéraux
40	Philippe CHAZELLE - URPS médecins libéraux	Gérard PEYRAC, URPS pédicures-podologues	Jean-Charles GUILBEAU, URPS médecins libéraux

**p) Au titre du représentant de l'ordre des médecins**

41	Dr Isabelle LAMBERT - Présidente du CROM Hauts-de-France	Dr Dominique RINGARD, CROM Hauts-de-France	Dr Nu-Huyen-Tran TRINH
----	--	--	------------------------

**q) Au titre du représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région**

42	Alexis HEBERT - SAPIR IMG	Teddy RICHEBE - AIMGL	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------------	-----------------------	---------------------

**Membres de la CSMS**

2 membres

43	Bruno DELAVAL – URIOPSS HDF	Jérôme COUSTENOBLE – FEHAP	Dominique VILLA - UNA Picardie
44	Guillaume ALEXANDRE -NEXEM	Brigitte BECQ - APF France handicap	Christian BRELINSKI - FISAF

**Invité permanent :**

Jean-Pierre CANARELLI, Président de la CRSA

**CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France**  
**Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux**  
**Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2020-028 du 01/09/2020**

**Président**  
**VP CSMS**

Bruno DELAVAL  
Fabienne HEULIN-ROBERT

**Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales**

5 membres

**a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France**

1	Nadège BOURGHELLE KOS, Conseillère Régionale	Amel GACQUERRE	<i>Siège vacant</i>
---	---	----------------	---------------------

**b) Au titre des présidents des conseils départementaux**

2	Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental du Nord, ou sa représentante, Mme Geneviève MANNARINO	Marie-Annick DEZITTER	Doriane BECUE
3	Nadège LEFEBVRE, Président du Conseil Départemental de l'Oise ou sa représentante, FUMERY Anne	NEAU Corry	LEVESQUE Sophie

**c) Au titre des représentants des groupements de communes**

4	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
---	-------------------------------	---------------------	-------------------------------

**d) Au titre des représentants des communes**

5	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
---	---------------------	---------------------	---------------------

**Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

6 membres

**a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

6	Sylvette CHEVALIER - Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) des Hauts-de- France	Florence BOBILLIER - UNAPEI	Bernard-Marie DUPONT - Association d'entraide aux malades traumatisés crâniens (AEMTC)
7	Olivier DAUPTAIN - Fédération française des associations et amicales de malades insuffisantes ou handicapés respiratoires FFAAIR	Michel LEROY, Famille de France Oise	Ingrid MARS - Association française contre les myopathies (AFM) Téléthon

**b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées**

8	Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – FO	Michèle BEAREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – UIRS	Nicole SION - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – CFDT
9	Georges BOUCHART - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Arlette NARCISSE, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Marie-Blanche CAILLIEZ, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

10	Christian HILAIRE - UDAPEI 59 - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – UDAPEI	Fernande FRANQUET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – APAJH	Bénédicte LECLERCQ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - APF France Handicap
----	--	---	--

11	Jean-Marie PETIT - APF France Handicap - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Joëlle DEQUIDT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Brigitte DORÉ - UDAPEI Nord-Pas-de-Calais - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais
----	--	--	---

### Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

1 membre

12	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	Dr René-Claude DACQUIGNY – CTS Pas-de-Calais	Dr Solange MOORE – CTS Hainaut
----	-------------------------------	--	--------------------------------

### Collège 4 : Partenaires sociaux

#### a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives

4 membres

13	Martine DUROT -CFDT	Christina BAILLY - CFDT	David DECOURTRAY -CFDT
----	---------------------	-------------------------	------------------------

#### b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

14	Philippe LECLERCQ – U2P	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	-------------------------	---------------------	---------------------

#### c) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

15	Michel LETELLIER - UNAPL, CMA et CCI du Nord-Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	--	---------------------	---------------------

#### d) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

16	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------	---------------------

### Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

2 membres

#### a) Au titre des représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

17	Laurence DERNONCOURT – Fédération des acteurs de la solidarité	Bruno SANCHEZ - Association Accueil & Promotion	Samuel RUDEWICZ – Association Accueil Réinsertion Promotion Education (ARPE)
----	--	---	--

#### d) Au titre du représentant de la mutualité française

18	Alain TISON, Mutualité française Hauts-de-France, Président d'APREVA	François STASINSKI	Philippe WATTIER
----	--	--------------------	------------------

### Collège 7 : Offreurs des services de santé

10 membres

#### e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

19	Guillaume ALEXANDRE - NEXEM	Brigitte BECQ - APF france handicap	Christian BRELINSKI - FISAF
20	Sébastien NGUGEN – UNAPEI Hauts-de-France	Marianne PLADYS - Autismes Ressources Hauts-de-France	Sandrine LANCO DOSEN - ANECAMSP
21	Séverine DUPONT-DARRAS – URIOPSS HDF	Damien CONTESSE – Fondation Savart	Mélanie MALVOISIN - FEHAP
22	Jérôme PASSICOUSSET - GEPSO	Paul FLAD - FHF	François-Xavier DEBRABANT - FHF

#### f) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

23	Didier CYMERMAN - SYNERPA	Olivier BOULANT	Florence KOVAC
24	Bruno DELAVAL – URIOPSS HDF	Jérôme COUSTENOBLE – FEHAP	Dominique VILLA - UNA Picardie
25	Michel THUMERELLE - FHF	Serge GUNST - FHF	Christophe VANBESIEN - FHF
26	Fabienne HEULIN-ROBERT - FHF	Régine DELPLANQUE - FHF	Pascale BOULOGNE - FHF

#### g) Au titre du représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

27	Didier SYBILLIN – URIOPSS	Éric BERNARD - l'Union régionale des centres sociaux du Nord-Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------------	--	---------------------

**o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé**

28	Bénédictte VERMOOTE - URPS médecins libéraux	Grégoire VERHAEGEN - URPS orthoptistes	Bertrand DEMORY - URPS médecins libéraux
----	---	---	---

**Membres de la CSOS**

2 membres

**Au titre des présidents des conseils départementaux**

29	Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de- Calais ou sa représentante, Maryse CAUWET	Odette DURIEZ	Nicole GRUSON
----	---	---------------	---------------

**Au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région**

30	Julie MOITIER, PALPI 80, G2RS	Patrick FOURNIER, G2RS	Joël MERCIER, Réseau CECILIA
----	-------------------------------	------------------------	------------------------------

**Invité permanent :**

Pr. Jean-Pierre CANARELLI, Président de la CRSA

**CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France**  
**Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers**  
**Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2020-028 du 01/09/2020**

**Présidente** Christine TREPTE  
**VP CSDU** *Siège vacant*

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

**Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales**

1 membre

1 <i>Siège vacant (nouveau)</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
---------------------------------	---------------------	-------------------------------

**Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

6 membres (2 pour le a/ 2 pour le b/ 2 pour le c)

**a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

2 Pierre-Marie LEBRUN - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Jean-Claude MARION - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Marie-Thérèse HESSCHENTIER – Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)
3 Patricia DEDOURGE - URAF Nord-Pas-De-Calais (URAF)	Frédéric BORTOLI – UDAF de l'Aisne	Julien LEONARD - Conseil National des associations familiales laïques (CNAFAL)

**b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées**

4 Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – FO	Michèle BEAREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – UIRS	Nicole SION - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – CFDT
5 Georges BOUCHART - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Arlette NARCISSE, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Marie-Blanche CAILLIEZ, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

6 Christian HILAIRE - UDAPEI 59 - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – UDAPEI	Fernande FRANQUET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – APAJH	Bénédicte LECLERCQ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - APF France Handicap
7 Christine TREPTE - APF France-handicap	Bruno WOZNIAK - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – APF France Handicap	Gilles BLOCH - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme

**Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé**

1 membre (à modifier chaque année)

8 M. Pierre MICHELINO – CTS Oise	Mme Chanez HERBANNE – CTS Oise	Bruno PIERRE – CTS Somme
----------------------------------	--------------------------------	--------------------------

**Collège 4 : Partenaires sociaux**

1 membre

**a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives**

9 Patrice RAMILLON - FO	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
-------------------------	---------------------	---------------------

**Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales** 1 membre

**c) Au titre du représentant des caisses d'allocations familiales**

10	Patrick BAILLEAU, CAF du Nord	Nadine GORET, CAF du Pas-de-Calais	Patricia FOURNIER, CAF du Nord
----	-------------------------------	------------------------------------	--------------------------------

**Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé** 1 membre

**d) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le médico-social ou la cohésion sociale**

11	Valérie COMBLEZ - Fédération des centres sociaux Aisne Somme	Mireille CHARONNAT - FNARS Nord Pas de Calais	Jean-Pierre TRIBOULET, Ligue contre le cancer, Comité du Nord
----	--	---	---

**Collège 7 : Offreurs des services de santé**

1 membre

**e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

12	Sébastien NGUGEN – UNAPEI Hauts-de France (nouveau)	Marianne PLADYS - Autismes Ressources Hauts-de-France (nouveau)	Sandrine LANCO DOSEN – ANECAMSP (nouveau)
----	---	---	---

**Invités permanents (cf. PV d'AP d'installation)**

17 membres

Pr. Jean-Pierre CANARELLI, Président de la CRSA

Les six présidents des commissions territoriales des usagers au sein des Conseils territoriaux de santé :

6 membres

1	Mme Marie-Christine PHILBERT	02
2	<i>Siège vacant</i>	59 Hainaut
3	Lahanissah ABED-MADI	59 Métropole-Flandres
4	Corine VERTADIER	60
5	M. Georges BOUCHART	62
6	M. Gérard DESSEAUX	80

Le reste des membres du collège 2 non désignés membres CSDU : 10 membres

**a) Au titre des représentants des associations agréées**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
1	Didier VANQUELEF - UFC Que choisir Nord-Pas-de-Calais	Jacques MOPIN - UFC Que Choisir Oise	Dominique BEN - INDECOSA-CGT
2	Sylvette CHEVALIER - Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) des Hauts-de-France	Florence BOBILLIER - UNAPEI	Bernard-Marie DUPONT - Association d'entraide aux malades traumatisés crâniens (AEMTC)
3	Marie-Catherine MOTTE - Fédération française des diabétiques	Gérard DESSEAUX - Association des Insuffisants Rénaux (AIR) Picardie	Delphine FOLLET, SED 1+
4	Marie-José MARTEAU, CLCV	Daniel HIBERTY - UDAF 60	Régine DECOTTE - Alliance Maladies Rares AMR
5	Olivier DAUPTAIN - Fédération française des associations et amicales de malades insuffisantes ou handicapés respiratoires FFAAIR	Michel LEROY, Famille de France Oise	Ingrid MARS - Association française contre les myopathies (AFM) Téléthon
6	Jean-Pierre BULTEZ - Les petits frères des pauvres	Véronique CLAVEY - Mouvement français pour le planning / Fédération régionale Nord Pas-de-Calais du planning familial	Bernard FIOLET - Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD)

**b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
7	Dominique SANCHEZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – Aid'Aisne	Yves BONNARD - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – CFE-CGC	Roland FONTAINE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Association AROPA
8	Jean-Marc PETIT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme	Eric VAN STEENKISTE-DELESPIERRE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme	Roger DEaubonne - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

9	Aurélien DELAHOUCHE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – CFDT	Serge FERCOT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – ADEP Picardie	Marie-Pierre BERGERET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Oise Alzheimer
10	Jean-Marie PETIT - APF France handicap - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Joëlle DEQUIDT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Brigitte DORÉ - UDAPEI Nord-Pas-de-Calais - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais

Un représentant des partenaires sociaux représentant des organisations syndicales d'employeurs représentatives :  
1 membre

1	Philippe LECLERCQ – U2P	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
---	-------------------------	---------------------	---------------------

**Membres à voix consultatives invités permanents de toutes les commissions et de l'assemblée plénière**

12 membres

1	Le préfet de région Hauts de France, ou son représentant
2	Le président du Conseil économique social et environnemental régional (CESER), ou ses représentants
	Les chefs de service de l'Etat en Région ou leurs représentants
3	Le directeur régional des Affaires culturelles
4	Le directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt
5	Le directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
6	Le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
7	Le directeur régional des Finances Publiques
8	Le directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale
9	Le Recteur de la région académique Hauts de France
10	Le directeur régional de l'Agence Régionale de Santé
11	Les conseils des organismes locaux d'Assurance Maladie relevant du régime général
12	La Mutualité sociale agricole (MSA) représentée par un administrateur



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-08-19-005

Décision tarifaire modificative  
portant fixation du forfait soins pour 2020  
de la Résidence LA MARLIERE à LOOS

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DU FORFAIT SOINS POUR 2020**

**DE LA RESIDENCE LA MARLIERE A LOOS**

**FINESS : 590787990**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;
- Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie;
- Vu la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. CHAMPION (Étienne);
- Vu la décision du 3 juillet 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu l'autorisation en date du 1er novembre 1975 de la structure logement foyer La Marlière, sise 1 rue de la basse Marlière à Loos et gérée par l'entité dénommée CCAS de LOOS ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 21 novembre 2019 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée LF Loos La marliere (590 787 990) pour 2020 ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19 août 2020 ;
- Considérant la décision tarifaire initiale en date du 30 juin 2020 portant fixation de la dotation globale de soins pour 2020 de la structure dénommée LF Loos La marliere - 590 787 990.

DECIDE

**Article 1<sup>ER</sup>** A compter du 1<sup>er</sup> août 2020, le forfait soins est modifié et fixé à **87 226,24 €** au titre de 2020 dont **3 495 €** de crédits non reconductibles.

- A titre non reconductible 3 495 € au titre de la prime exceptionnelle déjà versée aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

Le forfait soins hors versement cité précédemment s'établit à **83 731,24 €**.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **6 977,60 €**.

Le prix de journée est fixé à 2,85 €.

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

Le forfait soins s'établit à 83 731,24 €.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 6 977,60 €.

Le prix de journée est fixé à 2,85 €.

**Article 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois C.O.50015, 54035, NANCY Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**Article 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**Article 5** Le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CCAS LOOS (FINESS : 590 798 179) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le **19 AOUT 2020**

Pour le Directeur général et par délégation,

La responsable adjointe du pôle de proximité territorial du Nord,

Madame Cécilia GUEY



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-08-19-006

Décision tarifaire modificative  
portant fixation du forfait soins pour 2020  
du Logement Foyer LA VESPREE à LOOS

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DU FORFAIT SOINS POUR 2020  
DU LOGEMENT FOYER LA VESPREE A LOOS  
FINESS : 590788006**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;
- Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie;
- Vu la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. CHAMPION (Étienne);
- Vu la décision du 3 juillet 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu l'autorisation en date du 1er septembre 1977 de la structure logement foyer La Vesprée, sise 116 rue du docteur Calmette à Loos et gérée par l'entité dénommée CCAS de LOOS ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 21 novembre 2019 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée LF Loos La Vespree (590 788 006) pour 2020 ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19 août 2020 ;
- Considérant la décision tarifaire initiale en date du 30 juin 2020 portant fixation de la dotation globale de soins pour 2020 de la structure dénommée LF Loos La Vespree - 590 788 006.

DECIDE

**Article 1<sup>ER</sup>** A compter du 1<sup>er</sup> août 2020, le forfait soins est modifié et fixé à **88 262,24 €** au titre de 2020 dont **3 495 €** de crédits non reconductibles.

- A titre non reconductible 3 495 € au titre de la prime exceptionnelle déjà versée aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

Le forfait soins hors versement cité précédemment s'établit à **84 767,24 €**.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **7 063,94 €**.

Le prix de journée est fixé à 2,72 €.

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

Le forfait soins s'établit à 84 767,24 €.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 7 063,94 €.

Le prix de journée est fixé à 2,72 €.

**Article 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois C.O.50015, 54035, NANCY Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**Article 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**Article 5** Le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CCAS LOOS (FINESS : 590 798 179) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le **19 AOUT 2020**

Pour le Directeur général et par délégation,

La responsable adjointe du pôle de proximité territorial du Nord,

Madame Cécilia GUEY



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-08-19-007

Décision tarifaire modificative  
portant fixation du forfait soins pour 2020  
du Logement Foyer LES SAPINS BLEUS  
à PERENCHIES

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DU FORFAIT SOINS POUR 2020**

**DU LOGEMENT FOYER LES SAPINS BLEUS A PERENCHIES**

**FINESS : 590790531**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;
- Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie;
- Vu la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. CHAMPION (Étienne);
- Vu la décision du 3 juillet 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu l'autorisation en date du 16 mars 1981 de la structure logement foyer Les Sapins Bleus, sise 72, rue du Général Leclercq à Pérenchies et gérée par l'entité dénommée APEGES ;
- Considérant l'absence de transmission des propositions budgétaires et de ses annexes pour 2020 ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19 août 2020 ;
- Considérant la décision tarifaire initiale en date du 30 juin 2020 portant fixation de la dotation globale de soins pour 2020 de la structure dénommée LF Perenchies - 590 790 531.

DECIDE

**Article 1<sup>ER</sup>** A compter du 1<sup>er</sup> août 2020, le forfait soins est modifié et fixé à **37 112,71 €** au titre de 2020 dont **9 750 €** de crédits non reconductibles.

- A titre non reconductible 9 750 € au titre de la prime exceptionnelle déjà versée aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

Le forfait soins hors versement cité précédemment s'établit à **27 362,71 €**.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **2 280,23 €**.

Le prix de journée est fixé à 2,49 €.

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

Le forfait soins s'établit à 27 362,71 €.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 2 280,23 €.

Le prix de journée est fixé à 2,49 €.

**Article 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois C.O.50015, 54035, NANCY Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**Article 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**Article 5** Le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire Asso Perenchinoise de gestion des équipements soci (FINESS : 590 002 184) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le

**19 AOUT 2020**

Pour le Directeur général et par délégation,

La responsable adjointe du pôle de proximité territorial du Nord,

Madame Cécilia GUEY



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-08-20-017

Décision tarifaire modificative  
portant fixation du forfait soins pour 2020  
du Service INTERM'AIDES  
à DUNKERQUE CEDEX 01

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DU FORFAIT SOINS POUR 2020**

DE Service INTERM'AIDES à dunkerque cedex 01

**FINESS : 590056842**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;
- Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie;
- Vu la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. CHAMPION (Étienne);
- Vu la décision du 3 juillet 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu l'autorisation en date du 24 juin 2014 de la structure Service INTERM'AIDES, sis 760 Boulevard de la République à dunkerque et gérée par l'entité dénommée APAHM ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 15 novembre 2020 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée Service INTERM'AIDES (590 056 842) pour 2020 ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 20 août 2020 ;
- Considérant la décision tarifaire initiale en date du 30 juin 2020 portant fixation de la dotation globale de soins pour 2020 de la structure dénommée Service INTERM'AIDES - 590 056 842.

DECIDE

**Article 1<sup>ER</sup>** A compter du 1<sup>er</sup> août 2020, le forfait soins est modifié et fixé à **118 457,10 €** au titre de 2020 dont **150 €** de crédits non reconductibles.

- A titre non reconductible 150 € au titre de la prime exceptionnelle déjà versée aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

Le forfait soins hors versement cité précédemment s'établit à **118 307,10 €**.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **9 858,92 €**.

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

Le forfait soins s'établit à 103 289,80 €.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 8 607,48 €.

**Article 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois C.O.50015, 54035, NANCY Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**Article 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**Article 5** Le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire APAHM (FINESS : 590 005 567) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le **20 AOUT 2020**

Pour le Directeur général et par délégation,  
La responsable adjointe du pôle de proximité territorial du Nord,  
Madame Cécilia GUEY



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-09-02-001

Décision tarifaire portant modification de la dotation  
globale de financement pour l'année 2020 du CAMSP  
Compiègne

**DECISION TARIFAIRE PORTANT MODIFICATION DE LA DOTATION GLOBALE DE  
FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2020 DU  
CAMSP COMPIEGNE - 600009377**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE,**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. CHAMPION (Étienne) ;

Vu l'instruction ministérielle du 5 juin 2020 relative aux orientations de l'exercice 2020 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

Vu la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la décision du 3 juillet 2020 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté d'autorisation en date du 23/11/2000 autorisant la création, d'un centre d'action médico-sociale précoce dénommé CAMSP COMPIEGNE (600009377), sis Rue du Docteur Henri Woimant 60200 Compiègne et géré par l'entité dénommée CHICN (600100721) ;

Vu la décision tarifaire initiale en date du 30 juin 2020 portant fixation de la dotation globale pour 2020 de la structure dénommée CAMSP COMPIEGNE - 600 009 377 ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 25 août 2020.

D E C I D E N T

**Article 1** – Pour l'exercice budgétaire 2020 et à compter du 01/01/2020, la dotation globale de financement est modifiée et fixée à **357 274,07 €**, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, versée dans les conditions mentionnées aux articles 2 et 3 de la présente décision dont :

- A titre non reconductible 9 000,00 € au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 déjà versés.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée CAMSP COMPIEGNE (600009377) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
<b>DEPENSES</b>	<b>Groupe I</b> Dépenses afférentes à l'exploitation courante	14 895,20
	- dont CNR	
	<b>Groupe II</b> Dépenses afférentes au personnel	300 104,37
	- dont CNR	9 000,00
	<b>Groupe III</b> Dépenses afférentes à la structure	42 274,50
	- dont CNR	
	<b>Reprise de déficits</b>	0,00
	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>357 274,07</b>
<b>RECETTES</b>	<b>Groupe I</b> Produits de la tarification	357 274,07
	- dont CNR	9 000,00
	<b>Groupe II</b> Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
	<b>Groupe III</b> Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	<b>Reprise d'excédents</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL Recettes</b>

**Article 2** – La dotation globale de financement hors versement cité précédemment s'établit à **348 274,07 €** est versée en application des dispositions de l'article R.314-123 du CASF ;

**Article 3** – La fraction forfaitaire imputable à l'assurance maladie, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de financement et versée par l'assurance maladie s'établit à **29 022,84 €** ;

**Article 4** – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la dotation globale de financement se décomposera comme suit : assurance maladie : 348 274,07 €, soit une fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de financement et versée par l'assurance maladie, s'établit ainsi à 29 022,84 €.

**Article 5** – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**Article 6** – La présente décision sera notifiée à l'entité gestionnaire CHICN (600100721) et à la structure dénommée CAMSP COMPIEGNE (600009377).

**Article 7** – Le directeur de l'offre médico-sociale et le directeur général des services du département sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à BEAUVAIS, le 2 SEP. 2020

Pour le Directeur général de l'agence régionale de santé  
Hauts de France et par délégation,  
Le responsable du pôle de proximité Territoriale de l'Oise,  
David COQUEREL,



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-08-31-002

ESAT Bousbecque ARPIH 3108 décision modificative

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE POUR L'ANNEE 2020 DE  
ESAT Bousbecque - 590783742**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. CHAMPION (Étienne) ;

Vu l'instruction ministérielle du 5 juin 2020 relative aux orientations de l'exercice 2020 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

Vu la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles;

Vu la décision du 3 juillet 2020 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision d'autorisation en date du 03 mai 2017 autorisant la l'extension d'une structure dénommée ESAT Bousbecque (590783742), sise 81 rue de Wervicq 59166 Bousbecque et gérée par l'entité dénommée ARPIH (590034955) ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 31 août 2020 ;

Considérant la décision tarifaire initiale en date du 30 juin 2020 portant fixation de la dotation globale pour 2020 de la structure dénommée ESAT Bousbecque - 590 783 742.

**DECIDE**

**Article 1** – La dotation globale s'élève à **2 207 990,86** pour l'exercice budgétaire 2020, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 dont 49 500 € de crédits non reconductibles.

- A titre non reconductible 49 500 € au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 déjà versés.

La dotation globale hors versement cité précédemment s'établit à **2 158 490,86 €**.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **179 874,24 €**.

Le prix de journée est fixé à 58,68 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée ESAT Bousbecque (590783742) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
<b>DEPENSES</b>	<b>Groupe I</b> Dépenses afférentes à l'exploitation courante	250 389,77
	- dont CNR	
	<b>Groupe II</b> Dépenses afférentes au personnel	1 765 725,89
	- dont CNR	
	<b>Groupe III</b> Dépenses afférentes à la structure	340 091,36
	- dont CNR	
	<b>Reprise de déficits</b>	0,00
	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>2 356 207,02</b>
<b>RECETTES</b>	<b>Groupe I</b> Produits de la tarification	2 207 990,86
	- dont CNR	
	<b>Groupe II</b> Autres produits relatifs à l'exploitation	67 886,29
	<b>Groupe III</b> Produits financiers et produits non encaissables	35 100,00
	<b>Reprise d'excédents</b>	<b>45 229,87</b>
		<b>TOTAL Recettes</b>

**Article 3** – La dotation globale reconductible à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'élèvera à 2 203 720,73 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième de la dotation globale de soins de 183 643,39 €.

**Article 4** – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 5** – La présente décision sera notifiée à l'entité gestionnaire ARPIH (590034955) et à la structure dénommée ESAT Bousbecque (590783742).

**Article 6** – Le directeur de l'offre médico-sociale est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **01 SEP. 2020**

Pour le Directeur général et par délégation  
La responsable du pôle de proximité  
Dorothée GRAMMONT



2020-08-31-002

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-08-31-001

ESAT de Tourcoing-Alter EOS-3108-décision

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE SOINS POUR L'ANNEE 2020 DE  
ESAT de TOURCOING - 590041497**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. CHAMPION (Étienne) ;

Vu l'instruction ministérielle du 5 juin 2020 relative aux orientations de l'exercice 2020 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

Vu la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles;

Vu la décision du 3 juillet 2020 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision d'autorisation en date du 29 juin 2016 autorisant la l'extension d'une structure dénommée ESAT de TOURCOING (590041497), sise Parc d'Activités des Peupliers rue Michel Raillard 59200 Tourcoing et gérée par l'entité dénommée AlterEos (590814695) ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 29 octobre 2019 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée ESAT de TOURCOING (590041497), pour l'exercice 2020 ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 31 août 2020.

<b>DECIDE</b>
---------------

**Article 1** – La dotation globale s'élève à 205 206,54 € pour l'exercice budgétaire 2020, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **17 100,55 €**.

Le prix de journée est fixé à 68,10 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée ESAT de TOURCOING (590041497) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
<b>DEPENSES</b>	<b>Groupe I</b> Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6 602,00
	- dont CNR	
	<b>Groupe II</b> Dépenses afférentes au personnel	161 335,52
	- dont CNR	
	<b>Groupe III</b> Dépenses afférentes à la structure	31 231,00
	- dont CNR	
	<b>Reprise de déficits</b>	<b>6 038,02</b>
	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>205 206,54</b>
<b>RECETTES</b>	<b>Groupe I</b> Produits de la tarification	205 206,54
	- dont CNR	
	<b>Groupe II</b> Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
	<b>Groupe III</b> Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	<b>Reprise d'excédents</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL Recettes</b>

**ARTICLE 3** – La dotation globale reconductible à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'élèvera à 199 168,52 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième de la dotation globale de soins de 16 597,38 €.

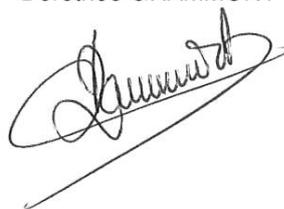
**ARTICLE 4** – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**ARTICLE 5** – La présente décision sera notifiée à l'entité gestionnaire AlterEos (590814695) et à la structure dénommée ESAT de TOURCOING (590041497).

**ARTICLE 6** – Le directeur de l'offre médico-sociale est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **01 SEP. 2020**

Pour le Directeur général et par délégation  
La responsable du pôle de proximité  
Dorothee GRAMMONT



ESAT

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-08-28-002

IEM La Marelle ANAJI-2808-DÉCISION  
MODIFICATIVE

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE GLOBALISE POUR L'ANNEE 2020 DE  
IEM la Marelle ROUBAIX - 590796348**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. CHAMPION (Étienne) ;

Vu l'instruction ministérielle du 5 juin 2020 relative aux orientations de l'exercice 2020 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

Vu la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles;

Vu la décision du 3 juillet 2020 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision d'autorisation en date du 03 mai 2017 autorisant l'extension d'une structure dénommée IEM la Marelle ROUBAIX (590796348), sise 60 Boulevard de Cambrai 59100 ROUBAIX et gérée par l'entité dénommée ANAJI (590001491) ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 24 octobre 2019 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée IEM la Marelle ROUBAIX (590796348), pour l'exercice 2020 ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 28 août 2020 ;

Considérant la décision tarifaire initiale en date du 30 juin 2020 portant fixation de la dotation globale pour 2020 de la structure dénommée IEM la Marelle ROUBAIX - 590 796 348.

**DECIDE**

**Article 1** – La dotation s'élève à **1 132 350,07** pour l'exercice budgétaire 2020, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 dont 31 500 € de crédits non reconductibles.

- A titre non reconductible 31 500 € au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 déjà versés.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à **1 110 850,07 €**.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **91 737,51 €**.

Le prix de journée globalisé est fixé à 353,53 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée IEM la Marelle ROUBAIX (590796348) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
<b>DEPENSES</b>	<b>Groupe I</b> Dépenses afférentes à l'exploitation courante	116 750,00
	- dont CNR	
	<b>Groupe II</b> Dépenses afférentes au personnel	882 000,07
	- dont CNR	
	<b>Groupe III</b> Dépenses afférentes à la structure	158 600,00
	- dont CNR	
	<b>Reprise de déficits</b>	0,00
	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>1 157 350,07</b>
<b>RECETTES</b>	<b>Groupe I</b> Produits de la tarification	1 132 350,07
	- dont CNR	
	<b>Groupe II</b> Autres produits relatifs à l'exploitation	25 000,00
	<b>Groupe III</b> Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	<b>Reprise d'excédents</b>	0,00
		<b>TOTAL Recettes</b>

**Article 3** – La dotation reconductible à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'élèvera à 1 100 850,07 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième de la dotation globale de soins de 91 737,51 €.

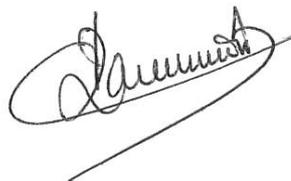
**Article 4** – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 5** – La présente décision sera notifiée à l'entité gestionnaire ANAJI et à la structure dénommée IEM la Marelle ROUBAIX (590796348).

**Article 6** – Le directeur de l'offre médico-sociale est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 28 août 2020

Pour le Directeur général et par délégation  
La responsable du Pôle de Proximité,  
Mme Dorothée Grammont





Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-08-28-001

SESSAD ROUBAIX La Marelle 2808 décision  
modificative

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE POUR L'ANNEE 2020 DE  
SESSAD La Marelle ROUBAIX - 590817029**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. CHAMPION (Étienne) ;

Vu l'instruction ministérielle du 5 juin 2020 relative aux orientations de l'exercice 2020 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

Vu la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles;

Vu la décision du 3 juillet 2020 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision d'autorisation en date du 18 décembre 2018 autorisant l'extension d'une structure dénommée SESSAD La Marelle ROUBAIX (590817029), sise 2A rue de la Fosse aux Chênes 59100 ROUBAIX et gérée par l'entité dénommée ANAJI ( ) ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 24 octobre 2019 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SESSAD La Marelle ROUBAIX (590817029), pour l'exercice 2020 ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 28 août 2020 ;

Considérant la décision tarifaire initiale en date du 30 juin 2020 portant fixation de la dotation globale pour 2020 de la structure dénommée SESSAD La Marelle ROUBAIX - 590 817 029.

**DECIDE**

**Article 1** – La dotation globale s'élève à **396 051,31 €** pour l'exercice budgétaire 2020, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 dont **19 500 €** de crédits non reconductibles dont :

- A titre non reconductible 19 500 € au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 déjà versés.

La dotation globale hors versement cité précédemment s'établit à **376 551,31 €**.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **31 379,28 €**.

Le prix de journée est fixé à 181,76 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée SESSAD La Marelle ROUBAIX (590817029) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
<b>DEPENSES</b>	<b>Groupe I</b>	
	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	34 000,00
	- dont CNR	
	<b>Groupe II</b>	
	Dépenses afférentes au personnel	328 311,31
	- dont CNR	19 500
	<b>Groupe III</b>	
Dépenses afférentes à la structure	33 740,00	
- dont CNR		
<b>Reprise de déficits</b>		0,00
	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>396 051,31</b>
<b>RECETTES</b>	<b>Groupe I</b>	
	Produits de la tarification	396 051,31
	- dont CNR	19 500
	<b>Groupe II</b>	
	Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
	<b>Groupe III</b>	
Produits financiers et produits non encaissables	0,00	
<b>Reprise d'excédents</b>		0,00
	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>396 051,31</b>

**Article 3** – La dotation globale reconductible à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'élèvera à 376 551,31 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième de la dotation globale de soins de 31 379,28 €.

**Article 4** – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 5** – La présente décision sera notifiée à l'entité gestionnaire ANAJI et à la structure dénommée SESSAD La Marelle ROUBAIX (590817029).

**Article 6** – Le directeur de l'offre médico-sociale est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 28 août 2020

Pour le Directeur général et par délégation  
La responsable du Pôle de Proximité,  
Mme Dorothée Grammont

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dorothée Grammont', with a long horizontal stroke underneath.

